



## droit juridique aupres d un notaire

Par **christie43**, le **03/10/2011** à **13:22**

apres une signature de procuration recu par le notaire combien de temps pour recevoir l heritage ? a propos d un heritage ceci date de 2 ans en arriere je voudrais savoir quand je vais recevoir mon du? comment se fait il que ca met si longtemps on est 4 a devoir toucher une somme

Par **Domil**, le **03/10/2011** à **15:25**

ça dépend où en est la succession

Par **RG17**, le **05/10/2011** à **09:33**

Il n'y a pas de délai. La procuration est seulement un moyen de ne pas se déplacer physiquement pour la signature des actes résultant, dans le cas présent, du règlement d'une succession. Les délais de règlement dépendent des difficultés du dossier. Le mieux est de vous rapprocher de votre Notaire pour connaître les points de blocage, qui peuvent divers (non acceptation par un héritier, difficulté à vendre un bien, recherche d'héritier difficile, etc.) Quand une succession ne comporte pas de difficulté particulière, le règlement peut être finalisé en quelques semaines.